



## Résiliation formation a distance

Par **emeline94**, le **18/10/2016** à **07:54**

Bonjour,

Il y'a quelques années j'ai débutés une formation a distance, en Juin 2013 il me semble, j'habitais a l'époque chez mon père et n'avais par la suite plus les moyens de payer la formation j'ai décidé de l'arrêter.

mais voila ça fais des années je n'ai plus de preuves accusé de réception ou autre et apparemment j'ai un dossier a contencia service contentieux qui me réclame 2208 euros pour la formation.

Que puis je faire ?

Merci d'avance pour la reponse

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016** à **07:58**

Bonjour,

Contencia Service Contencieux est une officine de recouvrement, lisez le dossier spécial relatif à ces officines, il vous expliquera les droits (ou plutôt, l'absence de droit) de ces officines, ce que vous pouvez ou devez faire et, surtout ce qu'il ne faut pas faire. Ce dossier est en post-it de ce forum. Bonne lecture.